

CONSEIL MUNICIPAL

1

Séance du 6 avril 2018

COMPTE RENDU SUCCINCT

Rapporteur : Martine AUBRY

18/109 Procès-verbal de la séance du 26 janvier 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2018.

18/110 Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal prend acte

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

18/111 Conseils de quartier - Désignation des conseillers de quartier.

Adopté à

l'unanimité Par délibération n° 18/6 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la liste nominative des Conseillers de quartier qu'il convient de compléter aujourd'hui, suite à de nouvelles intégrations et à la démission de Conseillers de quartier.

18/112 Changement de dénomination de la rue de Paris en rue Pierre Mauroy - Indemnisation de commerçants et sociétés.

Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 17/237 du 23 juin 2017, le Conseil Municipal a renommé la rue de Paris en rue Pierre Mauroy. Dans le cadre de ce changement de dénomination, la Ville de Lille a choisi d'indemniser des commerçants et sociétés qui ont dû modifier leurs outils de communication commerciale pérennes.

18/113 Révocation de la donation à la Ville de Lille du Chemin de Croix de Ladislav Kijno et Robert Combas - Abrogation de la délibération n° 13/823 du 20 décembre 2013 relative au dépôt de l'œuvre.

Adopté à

l'unanimité

Par délibération n° 13/823 du 20 décembre 2013, la Ville de Lille a accepté la donation du Chemin de Croix (14 tableaux peints), réalisé par Ladislav Kijno et Robert Combas, grevée de diverses charges et conditions mises à la charge de la municipalité, dont la monstration de l'oeuvre dans la Crypte de la Cathédrale de Lille autorisée par la délibération n° 14/587 du 6 octobre 2014. Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter la révocation de la donation au profit des donateurs et d'abroger la délibération relative à la mise en dépôt du Chemin de Croix.

18/114 **Projet européen SHICC (Sustainable Housing for Inclusive and Cohesive**
Adopté à **Cities) - Habitat durable pour des villes inclusives et solidaires - Programme**
l'unanimité **Interreg Europe du Nord-Ouest 2014-2020 - Avenant n° 1 à la convention de**
partenariat.

Le Conseil Municipal a, par délibération n° 17/568 du 6 octobre 2017, autorisé Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat entre la Ville de Lille, chef de ville du projet Habitat durable pour des villes inclusives et solidaires du Programme Interreg Europe du Nord-Ouest 2014-2020, et les partenaires du projet. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à cette convention pour améliorer le fonctionnement du partenariat.

18/115 **Propriété Intellectuelle - Dépôt de marques et de brevet auprès de l'INPI.**

Adopté à
l'unanimité

La Ville de Lille utilise un vocable et des logos divers tant pour se désigner que pour des manifestations d'envergure locale, nationale, européenne ou internationale. La Ville possède également un patrimoine bâti culturel important correspondant à différentes structures, images de marque de la collectivité. L'ensemble de ces vocables et logos relève de signes qui peuvent correspondre à des marques. Afin de garantir la pérennité et la propriété sur ces marques, la Ville de Lille souhaite les déposer à l'Institut National de la Propriété Intellectuelle et ce, afin d'en assurer une protection juridique au titre de la protection de propriété intellectuelle pour les dix prochaines années. En outre, les services de la Ville ont procédé à l'invention d'un mécanisme permettant de ramasser les jouets. La Ville souhaiterait pouvoir protéger l'invention des services, l'innovation en valorisant la mutualisation de ces derniers, l'adaptabilité des processus et la création de ce mécanisme en déposant un brevet auprès de l'INPI.

18/116 **Établissements publics de coopération intercommunale - Syndicats**
Le Conseil **intercommunaux - Rapports d'activité de l'année 2016 - Communication.**

Municipal
prend acte

Aux termes de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire de chaque commune, membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Conformément à ces dispositions, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2016 des trois EPCI suivants, le Syndicat Intercommunal Lille La Madeleine, le Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'étude, la création, la promotion, l'aménagement et la gestion du centre de loisirs du camp français et le Syndicat intercommunal de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs, accompagnés du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de chacun de ces établissements. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces rapports d'activité et comptes administratifs de l'année 2016.

18/117 **Rapport d'activité de la Métropole Européenne de Lille de l'année 2016 -**
Le Conseil **Communication.**

Municipal
prend acte

Aux termes de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire de chaque commune membre d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) communique au Conseil Municipal le rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Conformément à ces dispositions, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'année 2016 de la Métropole Européenne de Lille.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Mélissa MENET

HELLEMMES

18/118 Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention à l'ASH

Adopté à Football pour l'organisation de la Gayette Cup.

l'unanimité

L'Association Sportive d'Hellemmes de Football (ASH Football) sollicite une subvention d'un montant de 1.500 € pour l'organisation d'un évènement spécifique : la Gayette Cup. Ce tournoi réunissant plus de 30 équipes, soit près de 500 joueurs de niveau U10, accueillera des joueurs professionnels des équipes du RC Lens et de Mouscron notamment. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

18/119 Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention à l'association

Adopté à Lille Métropole Cinéma Vidéo.

l'unanimité

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune associée d'Hellemmes soutient les associations œuvrant dans ce domaine. L'association Lille Métropole Cinéma Vidéo a ainsi sollicité le concours financier de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 3.000 € à cette association.

18/120 Commune associée d'Hellemmes - Versement de la subvention CAF Prestation de Services CEJ aux associations relevant de la Petite Enfance au titre de l'année

Adopté à 2016.

l'unanimité

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il est prévu le versement d'une prestation de services par la Caisse d'Allocations Familiales. Cette prestation ayant été versée à la Commune, il convient de la reverser aux associations concernées : l'association Graines d'Acacias pour son ouverture d'un lieu d'accueil parents enfants et le Club Léo Lagrange pour la création de sa ludothèque. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 1.376,60 € à l'association Graines d'Acacias et 509,28 € au Club Léo Lagrange.

18/121 Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention affectée aux projets de l'OCCE du Nord.

Adopté à

l'unanimité

L'aide de la Commune aux coopératives des écoles maternelles et primaires permet aux établissements de mettre en œuvre des projets complémentaires. L'OCCE du Nord a ainsi sollicité la Commune associée d'Hellemmes pour un projet de festival du film scolaire et périscolaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 739,20 € afin de soutenir cette action.

**18/122 Commune associée d'Hellemmes - Versement d'une subvention à l'association
Adopté à Itinéraires pour le financement du poste de médiateur. école familles à l'école
l'unanimité Berthelot Sévigné**

Le club de prévention Itinéraires a sollicité une subvention complémentaire dans le cadre du Contrat de Ville afin de financer un poste de médiateur école famille sur l'école Berthelot Sévigné. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 9.642 € au club de prévention Itinéraires.

**18/123 Commune associée d'Hellemmes - Versement de subventions de droit commun
Adopté à relatif au Contrat de Ville 2018.
l'unanimité**

Plusieurs associations ont souhaité porter des projets en lien avec le développement de nos quartiers en Politique de la Ville. Ces projets sont porteurs de sens et en lien avec les besoins de développement de ces deux quartiers de la Commune. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 8.000 €.

**18/124 Commune associée d'Hellemmes - Modification de l'inventaire des équipements
Adopté à de proximité.
l'unanimité**

Par délibérations n° 14/205 du 14 avril 2014 et n° 14/09 du 17 avril 2014, le Conseil Municipal de Lille et le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes ont fixé la liste des équipements de proximité hellemmois. Le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 3 avril 2018, a décidé d'inscrire trois nouveaux équipements à l'inventaire des équipements de proximité hellemmois. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider l'inscription de ces trois équipements à l'inventaire des équipements de proximité de la Commune associée d'Hellemmes.

**18/125 Commune associée d'Hellemmes - Installation d'une armoire customisée
Adopté à "Barakadon" square rue Jules Ferry - Mise à disposition de l'association
l'unanimité "Des trucs avec les gens" d'une partie du square - Fixation de la redevance
d'occupation.**

A l'initiative de plusieurs habitants, un projet d'armoire à dons baptisé « Barakadon » est implanté square Jules Ferry à Hellemmes. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la mise à disposition, à titre gratuit, de l'association "Des trucs avec les gens" d'une partie du square situé 91, rue Jules Ferry en vue de la gestion de l'armoire à dons.

**18/126 Commune associée d'Hellemmes - Base de vie de l'entreprise BOUYGUES
Adopté à Construction - Loyer du 21 rue Jean Bart.
l'unanimité**

Dans le cadre des travaux sur le site de l'ancien Rectorat (rue Salengro/Jean Bart) et afin de limiter la gêne pour les riverains, il est proposé de mettre à disposition de l'entreprise BOUYGUES Construction une partie de la cour du 21 rue Jean Bart afin d'y installer la base vie. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant du loyer, dû par l'entreprise BOUYGUES Construction pour l'occupation d'une partie de la cour du 21 rue Jean Bart à Hellemmes, à 100 € mensuels.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Roger VICOT

LOMME

- 18/127** **Commune associée de Lomme - Subventions 2018.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations au titre de l'année 2018, pour un montant total de 5.143 €.
- 18/128** **Commune associée de Lomme - Subventions à diverses associations.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations pour un montant total de 26.010 €.
- 18/129** **Commune associée de Lomme - Animations santé mises en place dans le cadre de l'atelier santé ville - Subvention au C.C.A.S de Lomme.**
Adopté à l'unanimité Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la Commune souhaite soutenir trois actions mises en place par le C.C.A.S de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 15.000 € au C.C.A.S de Lomme.
- 18/130** **Commune associée de Lomme - Equipements sportifs - Piste d'athlétisme du stade des Ormes à Lomme - Demande de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille.**
Adopté à l'unanimité Le stade des Ormes à Lomme accueille notamment l'OSML Athlétisme et régulièrement des compétitions de niveau régional et national. La qualité de l'infrastructure, et notamment de la piste particulièrement dégradée, est donc une condition indispensable au maintien d'une activité d'excellence. La Ville a donc décidé de réhabiliter la piste d'athlétisme du stade des Ormes. Le coût de l'opération est estimé à 180.000 € HT. La Métropole Européenne de Lille, à travers le plan de soutien aux équipements sportifs, octroie des subventions lors de constructions nouvelles ou de réhabilitation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à engager la procédure de demande de subvention auprès de la MEL.
- 18/131** **Commune associée de Lomme - Renouvellement des instances de Démocratie Participative et création du label "le Labo citoyen".**
Adopté à la majorité Afin de poursuivre le processus démocratique et améliorer la qualité de la participation citoyenne, en faisant vivre le dialogue citoyen à hauteur des projets de la Commune associée et de l'attente des Lommois, il est proposé de remplacer les instances de démocratie participative actuelles en créant l'Atelier citoyen et l'Atelier des enfants, accompagnés par la mise en place d'une plateforme de consultation citoyenne numérique et de créer une identité visant à regrouper sous un même label toutes les initiatives de participation citoyenne existantes sous le nom de «Labo citoyen». Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces nouvelles orientations en matière de démocratie participative et de décider la création de l'Atelier citoyen et de l'Atelier des enfants.

- 18/132** **Commune associée de Lomme - Autorisation d'occupation à titre gracieux d'un local par l'association "Bibliothèques Sans frontières"**
Adopté à la majorité
- L'association « Bibliothèques Sans Frontières » développe une nouvelle action « Les voyageurs du numérique », en créant des clubs de sensibilisation et de formation aux technologies et cultures numériques dans la région des Hauts de France. La Commune souhaite accompagner l'association en créant un lien avec les actions de préfiguration du futur Pôle des Arts et Cultures Numériques sur le territoire de Lomme. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'association « Bibliothèques Sans Frontières » à occuper à titre gracieux un espace de travail.
- 18/133** **Commune associée de Lomme - Flotte automobile - Règlement de contraventions.**
Adopté à la majorité
- La Ville est propriétaire de véhicules automobiles affectés aux directions et services municipaux. Chaque agent reste responsable de sa conduite. Des véhicules de la Commune associée de Lomme ont été verbalisés pour des infractions au Code de la Route. Malgré la présence d'un carnet de bord et suite à une enquête infructueuse, certaines amendes restent impayées. Il convient de régulariser les infractions dont la Collectivité est ainsi redevable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le règlement des contraventions au bénéfice du CACIR de Rennes pour un montant total de 3.375 €.
- 18/134** **Commune associée de Lomme - Dénomination de rues et allées - Rives de la Haute Deûle - ZAC 1.**
Adopté à l'unanimité
- Il est proposé de dénommer les deux rues et cinq allées du secteur des Rives de la Haute Deûle - ZAC 1 comme suit : rue Georges Brassens, rue Françoise Dolto, allée Maria Pognon-Rengnet, allée Denise Cerneau, allée Laure Diebold, allée Julie-Victoire Daubié et allée de la Tortue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser ces dénominations.
- 18/135** **Commune associée de Lomme - Regroupement des groupes scolaires Bracke Desrousseaux - Sand et Michelet à Lomme**
Adopté à l'unanimité
- Afin de mettre en cohérence l'organisation pédagogique et l'organisation spatiale des groupes scolaires Bracke Desrousseaux – Sand et Michelet à Lomme, une réflexion avec l'Inspection de l'Education Nationale et les enseignants a abouti au regroupement des 2 écoles avec un positionnement des classes au sein du groupe Bracke Desrousseaux – Sand. Afin de garantir la continuité des activités complémentaires proposées au sein du groupe scolaire, des espaces au sein de l'école Michelet resteront dédiés au Pôle musical de l'école et aux activités d'arts plastiques. Il est demandé au Conseil d'approuver le regroupement par fusion des groupes scolaires Bracke Desrousseaux – Sand et Michelet.
- 18/136** **Commune associée de Lomme - Désignation du maître d'œuvre pour la réalisation du Pôle des Arts et Cultures Numériques.**
Adopté à l'unanimité
- Par délibération du 17 juin 2016, le programme, le budget prévisionnel, les modalités du concours de maîtrise d'œuvre et le planning prévisionnel du Pôle des Arts et Cultures Numériques à Lomme ont été approuvés. L'autorisation de programme est de 11.915.000 € TTC. A l'issue de la phase de sélection des candidats, 3 lauréats ont été autorisés à concourir. Le jury de concours a établi un classement et il a été décidé d'entrer en négociation avec les 2 premiers candidats. A l'issue, la Commission d'Appel d'Offres a procédé au classement et l'attributaire désigné est l'agence JAKOB + MACFARLANE SAS à Paris. Le marché de maîtrise d'œuvre est établi comme suit : missions de maîtrise d'œuvre : forfait provisoire de rémunération 1.185.444 € TTC ; missions complémentaires : 75.990 € TTC et missions complémentaires : 83.589,60 € TTC. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature dudit marché de maîtrise d'œuvre après décision de la CAO.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Pierre de SAINTIGNON

ECONOMIE

18/137 **Citadelle de Lille - Projet d'aménagement architectural et paysager du**
Adopté à **"Grand Carré" - Contrat de cession de droits d'auteur.**
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite implanter sur le site du "Grand Carré" de la Citadelle de Lille un projet réalisé par un étudiant de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Lille, dans le cadre d'un enseignement dispensé par l'ENSAP de Lille, prenant la forme d'une intervention expérimentale éphémère et réversible, de nature paysagère et architecturale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un contrat de cession de droits d'auteur établi à cette occasion entre la Ville de Lille, l'étudiant et l'ENSAP de Lille.

FORAINS

18/138 **Subvention à l'association Le Manège Enchanté.**
Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association Le Manège Enchanté dans le cadre de la fête foraine.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Walid HANNA

POLITIQUES DES TERRITOIRES

18/139 Politique de la Ville - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Politique de la Ville met en œuvre des dynamiques permettant le développement des quartiers prioritaires de la Ville. Pour poursuivre cette action, la Politique de la Ville propose d'adopter un programme d'actions complémentaires, pour un montant total de 33.315 €.

18/140 Politique de la Ville - Subventions aux emplois aidés.

Adopté à

l'unanimité Il s'agit de contribuer à l'enjeu majeur du nouveau Contrat de Ville qui est de renforcer la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble dans les secteurs de la nouvelle géographie prioritaire, de favoriser la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville de Lille propose de soutenir le renouvellement de 13 postes d'emploi d'avenir et d'un poste de coordinateur des emplois d'avenir ainsi que la création de deux postes d'adultes relais, le renouvellement d'un poste d'adulte relais et d'un coordinateur des adultes relais. L'action concerne 6 associations.

18/141 Politique de la Ville - Nos quartiers d'été 2018.

Adopté à

l'unanimité L'opération "Nos Quartiers d'Été", qui se déroule en juillet et août, favorise la mise en place de projets concertés et participatifs par les associations œuvrant sur les territoires de la Politique de la Ville. Elle est destinée aux habitants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances. Ce programme d'actions, arrêté par la Ville de Lille, sera présenté pour instruction au Conseil Régional, partenaire financier de la Ville dans le cadre de ce dispositif. Le coût total de la programmation s'élève à 241.952 €. La participation de la délégation Politiques des Territoires de Lille s'élève à 58.108 € et celle d'Hellemmes à 8.965 €. La sollicitation financière faite à la Région s'élève à 117.329 €.

18/142 Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à

l'unanimité Le Conseil Municipal est appelé à valider les propositions de demandes de subventions des différents Conseils de quartier, en direction d'associations de quartier, ayant des actions de proximité. Les quartiers concernés sont : Bois-Blancs (7 demandes de subventions), Lille-Centre (6 demandes de subventions), Faubourg de Béthune (10 demandes de subventions), Lille-Sud (1 demande de subvention), Lille-Moulins (1 demande de subvention), Vauban-Esquermes (2 demandes de subventions) et Wazemmes (5 demandes de subventions).

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Lise DALEUX

ESPACES VERTS

18/143 **Convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial entre les Voies Navigables de France et la Ville de Lille - Avenant n° 1.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 12/298 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial avec les Voies Navigables de France. Dans le cadre du projet LUCIOLE (Lumière Citadine Optimisée pour L'Environnement), la Ville de Lille mène des travaux d'éclairage public sur le domaine public fluvial au niveau de la passerelle Ory. L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer ces aménagements à la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial.

POLITIQUE DE L'EAU

18/144 **Eau et assainissement - Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de l'année 2016.**
Le Conseil Municipal prend acte

Conformément aux dispositions des articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement de l'année 2016 transmis par la Métropole Européenne de Lille.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Jacques RICHIR

GESTION DE LA VOIRIE

**18/145 Euralille 2 - Bois Habité - Convention de superposition d'affectations entre
Adopté à la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille.**

l'unanimité

Suite à la clôture de la ZAC et à la régularisation foncière des ouvrages réalisés par la SPL Euralille, il apparaît nécessaire d'élaborer une convention de superposition d'affectations et de gestion entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille. En effet, l'imbrication d'un certain nombre d'équipements sur un même ouvrage relevant de compétences différentes, nécessite de formaliser les modalités de gestion entre ces deux collectivités. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de superposition d'affectations.

**18/146 Projet Fives Cail Babcock - Convention de superposition d'affectations de
Adopté à l'exutoire des eaux pluviales de la cuve de la halle F8.**

l'unanimité

Le projet Fives Cail Babcock prévoit une gestion des eaux pluviales innovante avec la récupération des eaux de pluie des toitures des halles dans une cuve monumentale qui vient d'être remise en gestion à la Métropole Européenne de Lille. Dans l'attente du classement de l'ensemble des espaces publics dans le domaine métropolitain, il est nécessaire d'assurer la gestion de l'exutoire de la cuve sur un foncier communal. Dès lors, il est nécessaire d'établir une convention de superposition d'affectations afin de garantir à la MEL un accès. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de superposition d'affectations et de gestion de l'exutoire des eaux pluviales de la cuve de la halle F8 entre la Ville de Lille et la MEL.

**18/147 Ancien site Intermarché-Rexel - Opération immobilière - Convention de
Adopté à transfert des voies et espaces communs - Convention de remise d'ouvrage
l'unanimité provisoire.**

Dans le cadre de l'opération immobilière sur l'ancien site Intermarché-Rexel, rues de Marquillies et Balzac, il est envisagé la conclusion d'une convention tripartite entre l'opérateur Edouard Denis Promotion, la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille prévoyant le transfert dans leur domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés. Compte tenu du temps nécessaire aux opérations préalables à la remise des ouvrages et à la signature de l'acte de cession, il convient de conclure une convention de remise d'ouvrage provisoire entre la Ville de Lille et l'opérateur Edouard Denis Promotion afin de permettre aux futurs habitants de bénéficier de services publics (propreté et éclairage) dès la livraison des logements. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des deux conventions.

18/148 **Démolition-reconstruction d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion
Adopté à** **Sociale, rues Ravel et Parmentier - Exonération partielle des droits de voirie
l'unanimité** **pour l'entreprise en charge des installations de chantier.**

Afin de favoriser l'équilibre d'un projet de démolition-reconstruction d'un CHRS géré par l'association Solfa, compte tenu de la complexité opérationnelle des travaux de construction de l'opération, il est fait le choix d'accorder une exonération partielle des droits de voirie.

LILLE GRAND PALAIS

18/149 **SAEM Lille Grand Palais - Approbation du compte rendu technique et
Adopté à** **financier 2016/2017 et du budget prévisionnel 2017/2018.**
l'unanimité

Conformément aux articles 32-1, 32-2 et 33 du contrat d'affermage déléguant l'exploitation de l'équipement Lille Grand Palais à la SAEM Lille Grand Palais, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus techniques d'activité et financier du dernier exercice réalisé 2016/2017 et le budget prévisionnel de l'exercice en cours 2017/2018 transmis par le délégataire.

RÉDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS

18/150 **Service Commun des Carrières Souterraines - Mise à disposition de locaux
Adopté à** **pour le Département du Nord - Fixation de la redevance d'occupation.**
l'unanimité

Dans le cadre du service commun des carrières souterraines porté par la Ville de Lille, le Département a proposé à la Ville le transfert, à titre gracieux, de son matériel technique et de ses archives liés à son activité passée sur la thématique des carrières souterraines. Un tel soutien est ici particulièrement précieux. Afin que ce transfert puisse s'effectuer dans les meilleurs délais, il est proposé qu'une première convention de mise à disposition de deux locaux d'une surface totale de 40 m² au sein de l'Hôtel de Ville pour le Département soit signée entre la Ville et le Département afin de permettre le stockage des éléments (archives et matériel technique) au sein de la Mairie. Il est proposé au Conseil Municipal de décider que cette mise à disposition s'effectue à titre gracieux.

OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

18/151 **Quartier des Bois-Blancs - Local sis 62 rue Mermoz - Fixation de la redevance
Adopté à** **d'occupation.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la mise à disposition d'un local sis à Lille, 62 rue Mermoz afin de relocaliser l'association "Comité d'Animation des Bois-Blancs" et de fixer la redevance à 4.680 € paran.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Charlotte BRUN

POLITIQUES ÉDUCATIVES

18/152 Nouvelles activités périscolaires - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre des nouvelles activités périscolaires, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à plusieurs associations, pour un montant total de 27.040 €.

18/153 Tarification des activités péri et extra-scolaires de la Ville de Lille et des

Adopté à Communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Modification des délibérations

l'unanimité n° 17/258 du 23 juin 2017 et n° 18/21 du 26 janvier 2018.

Le Conseil Municipal a, par délibérations n°s 17/258 du 23 juin 2017 et 18/21 du 26 janvier 2018, fixé les tarifs des activités péri et extra-scolaires de la Ville de Lille et des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018. La CAF a formulé des observations concernant le dispositif LEA (Loisirs Equitables Accessibles) portant sur les prestations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), des Centres d'Accueil de la Petite Enfance (CAPE) et des Espaces Educatifs (EE). Désormais, les tarifs appliqués pour les familles extra-muros dont le quotient familial est inférieur à 709 seront identiques à ceux des familles lilloises, hellemmoises et lommoises sans effectuer au préalable une demande de dérogation. Le financement de la CAF auprès de la Ville (dispositif LEA) est conditionné par ces modifications. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier, comme indiqué ci-dessus, les délibérations n° 17/258 du 23 juin 2017 et 18/21 du 26 janvier 2018.

PARENTALITÉ

18/154 Parentalité - Subventions 2018.

Adopté à

l'unanimité La délégation Parentalité, à travers l'appel à projets 2018, s'attache à soutenir tous les parents dans l'exercice de leur fonction parentale tout en apportant une vigilance particulière aux parents confrontés à des difficultés liées à la complexité de leurs conditions de vie. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, dont les actions de soutien aux parents répondent aux critères définis par la Ville.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Dalila DENDOUGA

CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER

18/155 Centres sociaux - Subventions d'animation globale 2018.

Adopté à

l'unanimité Il s'agit de déterminer le niveau des subventions d'animation globale attribuées aux 14 centres sociaux de la Ville, au titre de l'année 2018. Cette subvention, complétée par la Caisse d'Allocations Familiales, permet d'assurer les dépenses de fonctionnement de la structure sur les dimensions logistiques et de pilotage.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

PERSONNES ÂGÉES

18/156 Personnes Agées - Subventions destinées aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille a mis en place une politique volontariste à destination des personnes âgées dans un esprit de solidarité et d'entraide. Des actions adaptées sont mises en place, en lien avec les associations présentes sur le territoire, afin de maintenir actifs les seniors au sein du tissu social et créer également des liens inter générationnels, l'objectif étant de lutter contre l'isolement des aînés. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 109.014 €.

18/157 Quartier de Fives - Locaux sis 80 rue de Flers - Prise à bail.

Adopté à

l'unanimité En vue de la création d'un espace seniors dans le quartier de Fives, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise à bail, auprès de l'Immobilière Nord Artois, d'un local sis 80 rue de Flers.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

18/158 Hébergement d'urgence - Subventions destinées aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille, par le biais de la délégation Hébergement d'urgence, souhaite apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent des solutions aux Lillois les plus fragiles pour s'abriter, se nourrir, se soigner, être écoutés et accéder à ses droits. A ce titre, la Ville de Lille a besoin de partenaires pour faire en sorte que chacun trouve une réponse adaptée auprès d'un réseau efficace et coordonné. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 53.000 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Franck HANOH

COMMERCE

18/159 **Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'artisanat et des Services - Animations commerciales et promotion des marchés de plein air- Subventions à diverses associations et unions commerciales.**
Adopté à l'unanimité

En 2018, dans le cadre du PLA Commerce, les unions et associations commerciales souhaitent organiser des animations commerciales et des animations de promotion des marchés de plein air. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des subventions à ces organismes, pour un montant de 20.137,96 € au titre de la délégation Commerce et 5.033,69 € au titre de la délégation Marchés de plein air.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Akim OURAL

JEUNESSE

18/160 **Projets Jeunesse 2018 - Soutien aux Initiatives Projets Jeunes et aide aux
Adopté à** **projets associatifs de Jeunesse.**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions, au titre de l'année 2018, à diverses associations de jeunesse, pour un montant total de 30.500 €.

18/161 **Projets Jeunesse 2018 - Subventions 2018 consenties aux équipements de
Adopté à** **proximité et aux associations de jeunesse au titre de l'appel à projets
l'unanimité** **"Jeunesse 2018".**

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer des subventions aux 14 centres sociaux et aux 3 associations de jeunesse qui ont participé à l'appel à projet 2018.

18/162 **Projets Jeunesse 2018 - Subventions de projet "Jeunesse" aux associations
Adopté à** **Centre Régional d'Information Jeunesse des Hauts-de-France et Union
l'unanimité** **Française de la Jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 38.000 € à l'association Centre Régional d'Information Jeunesse des Hauts-de-France – Antenne de Lille pour son projet 2018 dénommé « Essor des coopérations internationales de jeunes et la Fabrique Citoyenne des Mobilités » et 35.000 € à l'association Union Française de la Jeunesse correspondant aux frais de location de l'immeuble occupé pour son activité liée à la formation et l'accompagnement individuel de jeunes.

18/163 **Déploiement de jeunes en service civique sur le territoire lillois - Subvention
Adopté à** **à l'association Réussir la Mission Locale de Lille.**
l'unanimité

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), la Mission Locale déploie depuis 2017 le dispositif du service civique sur le territoire lillois. La Mission Locale, porteuse de l'agrément d'un certain nombre de structures d'accueil, s'est dotée d'une plateforme de coordination dédiée à la gestion du dispositif du service civique, dans la perspective d'atteindre 375 jeunes recrutés chaque année en service civique sur le territoire lillois. La Ville de Lille entend accompagner ce déploiement, en accordant une subvention à l'association Réussir Mission Locale, d'un montant de 40.000 €, au titre de l'année 2018.

ECONOMIE NUMÉRIQUE

18/164 Réseau des cyber espaces lillois - Actions de médiations numériques –
Adopté à Subventions 2018 aux centres sociaux.
l'unanimité

Face à l'accélération de la dématérialisation des services publics et au développement des usages numériques de vie quotidienne, la Ville de Lille met en œuvre un programme d'actions pour soutenir l'inclusion numérique des Lillois. C'est à ce titre qu'elle publie un appel à projet annuel à destination des centres sociaux qui portent un programme d'actions d'accompagnement des habitants dans le développement de leurs compétences numériques de base et d'acculturation aux services numériques utiles au quotidien.

CINÉMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMÉRIQUES

18/165 Cinéma, audiovisuel et arts numériques - Subventions aux opérateurs culturels.
Adopté à
l'unanimité

La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 32.000 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Marion GAUTIER

CULTURE

- 18/166** **Subventions aux opérateurs culturels.**
Adopté à l'unanimité La Ville de Lille souhaite accorder son soutien aux activités et projets développés par un certain nombre d'acteurs culturels qui, par leurs actions, renforcent la présence de la culture au cœur des quartiers lillois et en favorisent l'accès au plus grand nombre. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 174.600 €.
- 18/167** **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès des services culturels de la Ville.**
Adopté à l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de contrats de prêts à venir et la poursuite des prêts consentis par anticipation.
- 18/168** **Gestion et exploitation du Théâtre Sébastopol - Bilan 2016/2017 du délégataire**
Le Conseil Municipal prend acte **Il Teatro.**
Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux stipulations des articles 13 et 15 de la convention d'affermage, le délégataire remet chaque année à la Ville un compte rendu financier et d'activité de l'exercice écoulé. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan 2016/2017.
- 18/169** **Financement de projets culturels internationaux 2018 dans le cadre du**
Adopté à l'unanimité **partenariat avec l'Institut Français.**
Dans le cadre de la convention 2017/2019 entre l'Institut Français et la Ville de Lille, un appel à projet permet chaque année de financer le déplacement d'artistes lillois dans des pays étrangers et notamment des villes jumelées. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la contribution financière de la Ville de Lille à l'Institut Français.
- 18/170** **Partenariat avec le Crédit Mutuel Nord Europe pour l'événement "A vous**
Adopté à l'unanimité **de jouer" - Coup de projecteur sur les pratiques artistiques en amateur.**
La Ville de Lille organise pour la deuxième fois le temps fort "A vous de jouer" qui permet d'accompagner et de valoriser les pratiques artistiques des adultes amateurs. Il leur est proposé de montrer leur savoir-faire sur les scènes des équipements culturels de la Ville et de participer à de nombreux ateliers et master-class. Le Crédit Mutuel Nord Europe renouvelle son partenariat et participe au financement de l'événement à hauteur de 7.500 €.

18/171 Maison Folies Moulins/Le Flow - Concession pour l'exploitation d'un bar et petite restauration - Autorisation de signature du contrat et détermination de la redevance.
Adopté à l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de concession pour l'exploitation d'un bar et petite restauration au sein de la maison Folie Moulins/Le Flow pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, avec la société Joossen Bertrand SARL et de fixer le montant de la redevance correspondante.

18/172 Maisons Folie - Flow - Fête de la Musique des Enfants - Convention de partenariat entre le Centre social Marcel Bertrand et la Ville de Lille.
Adopté à l'unanimité

Dans le cadre de la 9ème édition de la Fête de la Musique des Enfants prévue le mercredi 20 juin 2018, la Ville de Lille souhaite conclure un partenariat avec le Centre social Marcel Bertrand afin d'organiser ensemble des temps de pratique musicale et instrumentale, d'ateliers, de restitutions de projets, de spectacles et de concerts à la maison Folie Moulins. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat.

18/173 Palais des Beaux-Arts - Open Museum Séries - Convention de mécénat entre la Ville et la société M comme Mutuelle.
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 18/63 du 26 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé la tenue du prochain Open Museum dédié aux séries TV et autorisé la recherche de financements privés. La société M comme Mutuelle souhaite renouveler son soutien au projet d'exposition au travers d'un mécénat en numéraire de 15.000 €.

18/174 Palais des Beaux-Arts - Contrat de dépôt de l'œuvre "les Chouans" de Charles Fortin au Musée des Beaux-Arts de la Ville de Quimper.
Adopté à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts de la Ville de Lille souhaite renouveler le dépôt de l'œuvre "les Chouans" de Charles Fortin au Musée des Beaux-Arts de la Ville de Quimper. En dépôt depuis 2004, le contrat prolongerait le dépôt pour une durée de cinq ans renouvelable.

18/175 Palais des Beaux-Arts - Partenariat destiné à la reproduction et à la vente des répliques d'œuvres du musée par la société Fujifilm.
Adopté à l'unanimité

Le Palais des Beaux-Arts de Lille propose la signature d'une convention de partenariat avec la société Fujifilm pour la réalisation de copies de tableaux du musée, moyennant une redevance sur le prix de vente versée à la Ville de Lille et l'octroi de deux copies de chaque tableau choisi dans le cadre de ce partenariat. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ce contrat.

18/176 Palais des Beaux-Arts - Financement de la phase 2 du Projet Scientifique et Culturel - Conventions de mécénat.
Adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé le nouveau Projet Scientifique et Culturel du Palais des Beaux-Arts de Lille et a autorisé la recherche de mécénats pour la phase 2 dédiée au réaménagement du département des plans-reliefs. Plusieurs mécènes ont déjà apporté leur soutien. Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la contribution de trois nouveaux mécènes pour un montant de 6.200 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Marie-Pierre BRESSON

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

18/177 **Coopération internationale et européenne - Subventions à diverses associations.**
Adopté à la
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à diverses associations, pour un montant total de 10.915 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Estelle RODES

PROJET ANRU

18/178 **Contrat de Ville - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**
Adopté à **(NPNRU) - Avenant n° 1 au protocole de préfiguration.**
l'unanimité

Le protocole de préfiguration métropolitain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), annexe du Contrat de Ville, a été signé le 2 novembre 2016. Il prévoit le financement de l'ingénierie, des études déployées dans la phase pré-opérationnelle ainsi que des premières opérations de démolition. Ce protocole doit être modifié, par voie d'avenant n° 1, afin d'assurer le financement à Lille d'études complémentaires, notamment concernant le volet Quartiers Anciens du NPNRU, ainsi que de quatre opérations de reconstitution de l'offre locative sociale démolie et des deux premiers équipements publics de Concorde [multi-accueil de la petite enfance de 70 lits auquel est adossée une maison des assistantes maternelle (MAM) et Maison du projet]. Son montant global est ainsi porté à 47.655.244 €. Pour le volet lillois, le montant global s'élève à 27.110.775 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 au protocole de préfiguration.

POLITIQUE DU LOGEMENT

18/179 **Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement –**
Adopté à la **Appel**
majorité **à projets 2018 - 1ère programmation.**

L'appel à projets annuel de la délégation Logement pour 2018 a été lancé en janvier 2018 pour les thématiques suivantes : l'accès et le maintien dans le logement, l'information sur le logement, la défense des droits au logement et la lutte contre l'habitat indigne, le mieux vivre ensemble, l'habitat durable. Après examen des demandes des associations, il est proposé de verser des subventions à 9 associations pour un montant total de 196.258 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Jean-Louis FREMAUX

RELATIONS SOCIALES

18/180 Composition et fonctionnement des instances consultatives du personnel.

Adopté à l'unanimité

L'élection des membres représentant le personnel dans les instances consultatives (Commissions Administratives Paritaires, Commissions Consultatives Paritaires pour les agents contractuels, Comité Technique Paritaire et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) aura lieu dans toute la fonction publique territoriale le 6 décembre prochain. Dans cette perspective, il convient de définir la composition et les modalités de fonctionnement de ces instances.

RESSOURCES HUMAINES

18/181 Autorisation d'ouverture du poste d'urbaniste chef-fe de projet à un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté à l'unanimité

Compte tenu, d'une part, de la spécificité et de la nature des missions du poste d'urbaniste chef-fe de projet et, d'autre part, de la réalité du marché de l'emploi public pour ce type de profil, il est demandé au Conseil Municipal d'ouvrir la possibilité que cet emploi soit occupé éventuellement par un-e agent-e contractuel-le selon les modalités prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

18/182 Annualisation du temps de travail des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).

Adopté à l'unanimité

L'organisation des temps de travail des ATSEM est définie en fonction du calendrier scolaire et notamment de l'alternance des périodes scolaires et de vacances. Il est donc proposé, après un travail de concertation avec les agents concernés, et avis du Comité Technique Paritaire, de formaliser un cycle de travail annualisé pour les ATSEM des écoles rattachées à la direction des Actions Educatives.

18/183 Convention de collaboration entre la Ville et le Conservatoire National des Arts et Métiers.

Adopté à l'unanimité

La Ville a conclu, en février 2016, une convention de partenariat de 24 mois pour réaliser une recherche-action portant sur les conditions du maintien en emploi des agents confrontés à un accident, à une maladie chronique, à un handicap. Au vu de l'intérêt et des apports de la démarche pour la politique RH de la Ville, il est proposé de conclure dans la continuité une nouvelle convention portant sur le même objet, pour une durée d'une année.

MARCHÉS PUBLICS

18/184 **Autorisation de signer les marchés après passage en Commission d'Appel**
Adopté à **d'Offres.**
l'unanimité

Les marchés publics (appels d'offres, procédures adaptées et marchés négociés) ont fait l'objet d'une décision, d'un avis ou d'une information en Commission d'Appel d'Offres. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser la signature de ces différents marchés.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

18/185 **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Locale des Syndicats**
Adopté à la **de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT).**
majorité

L'Union Locale des Syndicats de la Confédération Nationale du Travail de Lille (CNT), sise 32 rue d'Arras à Lille, est locataire dans le parc privé. Dans un souci d'équité de traitement de l'ensemble des organisations syndicales présentes sur le territoire de la Commune, la Ville de Lille attribue une subvention à l'Union Locale des Syndicats CNT de 7.245 €. Cette subvention correspond à la participation de la Ville pour le coût du loyer annuel payé par la CNT.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Xavier BONNET

POLITIQUE MÉMORIELLE

18/186 **Emprunt de deux boulets auprès du Musée des Canonniers sédentaires de**
Adopté à **Lille - Poursuite d'un contrat de prêt.**
l'unanimité

Dans le cadre des manifestations commémorant la signature, en 1668, du traité d'Aix la Chapelle, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la poursuite d'un contrat de prêt ayant pour objet l'emprunt de deux boulets auprès du Musée des Canonniers sédentaires de Lille.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Antony GAUTIER

POLITIQUE SPORTIVE EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU SPORT

18/187 Clubs sportifs de haut niveau - Attribution de subventions - Année 2018.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention dite de haut niveau aux trois clubs suivants : ASPTT Lille Métropole, Lille Hockey Club et Lille Université Club, pour un montant total de 88.300 €.

18/188 Associations sportives lilloises - Attribution de subventions d'organisation.

Adopté à

l'unanimité Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations qui organisent des manifestations sportives et participent au rayonnement de la Ville, pour un montant total de 39.800 €.

18/189 Halle de Glisse - Promotion de la pratique des sports de glisse - Contrat de partenariat avec la Société Décathlon Englos.

Adopté à

l'unanimité

Afin de promouvoir la pratique des sports de glisse au sein de l'équipement municipal "Halle de Glisse", la Ville et la société Décathlon (magasin d'Englos) souhaite s'associer afin de communiquer sur son équipement. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de partenariat entre la Ville et la Société Décathlon.

18/190 Sport - Aide à la prise de la licence sportive en club à destination des familles lilloises - Reconduction du dispositif pour la saison 2018/2019.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement, pour la saison sportive 2018/2019, du dispositif d'accompagnement à la prise de la licence sportive à destination des enfants lillois âgés de 2 à 11 ans, mis en place durant la saison sportive 2015/2016, afin de développer la pratique sportive, et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de partenariat entre les clubs qui adhéreront au dispositif et la Ville.

18/191 Travaux d'aménagement de divers équipements sportifs - Année 2018 – Métropole Européenne de Lille - Fonds de concours - Admission en recettes.

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la sollicitation de fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille afin de financer partiellement des travaux d'investissement dans des équipements sportifs.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Marielle RENGOT

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

18/192 **Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes en**
Adopté à **situation de handicap.**
l'unanimité

La Ville accorde son soutien à des associations œuvrant auprès de personnes en situation de handicap. Afin de mener à bien leurs actions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention à plusieurs associations, pour un montant total de 51.500 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Dominique PICAULT

FINANCES

18/193 **Matériels municipaux - Véhicules automobiles - Demande à l'Etat de
Adopté à** **procéder à leur aliénation avec publicité et concurrence.**
l'unanimité

Aux termes de l'article R. 3211-41 du code général de la propriété des personnes publiques, l'Etat, plus particulièrement sa Direction Nationale d'Interventions Domaniales Publiques (DNID), peut, à la demande des collectivités territoriales, procéder à l'aliénation, avec publicité et concurrence, des biens mobiliers leur appartenant. Deux nouvelles ventes aux enchères auront lieu, dans ce cadre, les 10 avril 2018 et 29 mai 2018. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la vente, par le Commissariat aux Ventes des Domaines, d'une tondeuse autoportée, d'un tracteur agricole, d'un lot de matériels de cuisine, d'outillage divers, de ferraille et de deux lots de barrières défectueuses ainsi que de six véhicules automobiles municipaux, légers et lourds.

18/194 **Acceptation des chèques-vacances et des coupons sport pour le paiement de
Adopté à** **services municipaux - Avenant à la convention n° 615 820 du 1er juillet 2009**
l'unanimité **entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et la Ville.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'engagement de la procédure dématérialisée d'avenant à la convention n° 615 820 en date du 1er juillet 2009 entre l'ANCV et la Ville en vue d'ajouter de nouveaux points d'accueil où les chèques-vacances sont acceptés (zoo, conservatoire, bibliothèques, piscines, halle de glisse, etc.) et à inscrire de nouvelles activités secondaires pour les points d'accueil déjà existants (écoles de musique, etc.). Par ailleurs, il est demandé d'autoriser l'engagement de la procédure dématérialisée de demande d'affiliation de la Ville auprès de l'ANCV pour pouvoir accepter les coupons sport comme nouveau moyen de paiement des activités sportives (piscines et halle de glisse).

BUDGET

18/195 **Exercice 2018 - Programmes d'équipement de la section d'investissement -
Adopté à** **Autorisations de programme et crédits de paiement - Décision Modificative n° 1.**
l'unanimité

Ce rapport a pour objet d'ajuster l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants en investissement.

18/196 **Exercice 2018 - Ajustements - Virements de crédits - Autorisations de
Adopté à** **programme et crédits de paiement - Décisions modificatives n° 1.**
l'unanimité

Les décisions modificatives ont pour vocation d'adapter le documentaire budgétaire initial à la vie collective. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur diverses opérations.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Julien DUBOIS

PATRIMOINE

18/197 Patrimoine - Subventions aux associations - Année 2018.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille souhaite aider les associations qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois et ayant sollicité le soutien de la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant global de 18.500 €.

18/198 Mise à disposition de locaux auprès de structures culturelles - Fixation du tarif d'occupation.

Adopté à

l'unanimité

La Ville de Lille aide et conforte les associations et les structures qui s'inscrivent dans le développement de sa politique artistique et culturelle. Au regard de l'intérêt et de la qualité de leur projet artistique et culturel, et afin de permettre le déploiement de leurs activités, elle apporte son partenariat à différents organismes ou associations par la mise à disposition de locaux, qu'elle formalise par convention. A ce titre, la Ville établit des conventions avec les associations « Renaissance du Lille Ancien », « Association du festival international des séries de Lille Hauts-de-France », « Tango ? Tango ! » et « Salsa Picante » pour la mise à disposition du Canal Saint-Pierre, de l'église Sainte-Marie Madeleine et de la Vieille Bourse. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la gratuité de la mise à disposition de ces locaux.

18/199 Travaux de restauration des toitures et ouvrages de protection des façades du Palais des Beaux-Arts à Lille - Avenant aux marchés de travaux - Autorisation de signature.

Adopté à

l'unanimité

Les travaux de restauration des toitures du Palais des Beaux-Arts ont commencé en septembre 2015 et des travaux complémentaires sont rendus nécessaires suite aux découvertes liées à la découverte des ouvrages. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des avenants après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Alexandra LECHNER

ECOLES

18/200 **Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application**
Adopté à **des nouveaux taux.**
l'unanimité

Suite à la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2018, il convient de revoir les indemnités allouées aux enseignants qui accompagnent leurs élèves en classe de découverte à compter de cette date.

18/201 **Versement de subventions à l'OCCE du Nord.**
Adopté à
l'unanimité

Suite à l'avis favorable des Conseils de quartier, le Conseil Municipal est appelé à valider le versement de subventions à l'OCCE, pour des écoles ayant des actions de proximité. Ces subventions sont prises en charge par les budgets décentralisés. Les quartiers concernés sont : Lille-Sud (2 demandes de subventions), Lille-Moulins (2 demandes de subventions) et Lille-Centre (7 demandes de subventions).

18/202 **Acquisition, installation et mise en service de Tableaux Numériques Interactifs**
Adopté à **(TNI), Ecrans Numériques Interactifs (ENI) et matériels et prestations associés**
l'unanimité **pour les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes et la Caisse des Ecoles de la Ville -**
Autorisation de signature des marchés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature des marchés relatifs à l'acquisition, l'installation et la mise en service de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) et Ecrans Numériques Interactifs (ENI) et matériels et prestations associés pour les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes et la Caisse des Ecoles de la Ville.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Anne MIKOLAJCZAK

DROITS DES FEMMES

18/203 **Délégation Droits des Femmes - Subventions aux associations - Deuxième**
Adopté à **répartition.**
l'unanimité

Il s'agit d'adopter la deuxième répartition de subventions au titre de la délégation Droits des Femmes, pour soutenir 2 actions, pour un montant de 6.000 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Sébastien DUHEM

PROPRETÉ

18/204 **Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demande de remise gracieuse –**
Adopté à **Bonne foi présumée.**
l'unanimité

Des particuliers ou personnes morales ont déposé auprès de Madame le Maire une demande de remise gracieuse pour des frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame. Après examen de leur dossier, il s'avère que la bonne foi de ces personnes peut être retenue. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Ville à accorder la remise gracieuse totale de ces créances.

18/205 **Prévention et gestion des déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité**
Le Conseil **du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2016.**
Municipal
prend acte

Conformément aux dispositions des articles L. 2224-17-1 et D. 2224-1 à D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, la Métropole Européenne de Lille a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets en 2016. Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel.

COMPOSTEUR DE RUE

18/206 **Compostage de rue - Expérimentation à Fives - Subvention à l'association**
Adopté à **AJOnc.**
l'unanimité

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de 5.000 € à l'association AJOnc pour la mise en place, à titre expérimental, de composteurs de rue dans cinq sites répartis sur le quartier de Fives, d'avril à décembre 2018, et d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public pour la réalisation de ce projet.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Véronique BACLE

PETITE ENFANCE

18/207 Accueil Petite Enfance - Convention de partenariat avec les foyers maternels.

Adopté à

l'unanimité Dans le cadre de l'accompagnement des familles les plus en difficultés et notamment le partenariat entrepris avec les foyers maternels, la direction Petite Enfance de la Ville de Lille souhaite formaliser cette démarche au travers d'une convention.

18/208 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) - Association les Babybulles –

Adopté à

l'unanimité

Création - Subvention en nature - Convention d'objectifs et de moyens.

L'association les Babybulles va ouvrir une Maison d'Assistantes Maternelles sur le quartier de Moulins en mai 2018. Il est proposé de soutenir financièrement cette initiative par la mise à disposition de mobilier et de matériel.

18/209 Fil d'Ariane - Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association

Adopté à

l'unanimité

Société de Protection et de Réinsertion du Nord (SPRENE) et la Ville.

Par délibération n° 16/661 du 1er décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat entre l'association Société de Protection et de Réinsertion du Nord (SPRENE) et la Ville en vue de la poursuite de l'activité du Fil d'Ariane par l'association pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2017, et décidé la gratuité de la mise à disposition de l'association des locaux situés 2 rue de la Loire à Lille. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette convention de partenariat et le renouvellement de la gratuité de la mise à disposition de l'association des locaux situés 2, rue de la Loire à Lille pour une nouvelle durée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2018, afin de permettre à la SPRENE d'organiser sa relocalisation dans des conditions satisfaisantes pour les familles et les professionnel(le)s en place, et d'autoriser la signature de la nouvelle convention de partenariat.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Christiane BOUCHART

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

18/210 Subvention à la SCIC Les Sarrazins.

Adopté à

l'unanimité

Le café citoyen et solidaire « Les Sarrazins » est un lieu de vie, d'échanges et de rencontres qui va ouvrir ses portes sur 200 m² au 52 rue des Sarrazins ainsi que dans les 2 hangars contigus, situés rue de l'Hôpital Saint-Roch à Lille, dans le quartier de Wazemmes. Il s'agit d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui a pour objet la gestion d'une activité de restauration, valorisant les circuits courts et l'alimentation biologiques, ainsi que le négoce de produits artisanaux et locaux. Par le choix de ses approvisionnements en marchandises (locales, biologiques, équitables), l'établissement entend soutenir les producteurs et coopératives locales et les commerces du quartier afin de participer à la dynamisation du tissu commercial local. Ce lieu favorisera donc la consommation responsable et accessible. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser, en lien avec le Conseil de quartier de Wazemmes qui soutient fortement le projet depuis ses débuts, une aide au démarrage de 10.000 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Catherine MORELL-SAMPOL

LECTURE, BIBLIOTHÈQUES
ET MÉDIATHÈQUES

18/211 **Bibliothèque municipale - Adhésion à l'AR2L Hauts de France (Agence
Adopté à** **Régionale du Livre et de la Lecture).**
l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville de Lille à l'AR2L Hauts de France (Agence régionale du Livre et de la Lecture) et le paiement de la cotisation qui s'élève, pour l'année 2018, à 180 €TTC.

18/212 **Sollicitations de prêts d'œuvres auprès de la Bibliothèque municipale.**

Adopté à

l'unanimité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat de prêt d'ouvrages à venir formulé auprès de la Bibliothèque municipale et d'autoriser la poursuite des prêts consentis par anticipation.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Martin DAVID-BROCHEN

EMPLOI

**18/213 Association Agir Ensemble contre le Chômage (AC ! Métropole Lilloise) -
Adopté à Subvention.
l'unanimité**

La Ville soutient depuis 1999 l'association Agir Ensemble contre le Chômage - Métropole Lilloise (AC ! Métropole Lilloise). L'association développe ses initiatives et ses activités contre les exclusions et le chômage, pour l'emploi et la solidarité et rassemble des chômeurs, des précaires mais aussi des retraités et des salariés solidaires. Depuis plusieurs années, l'association a porté de très nombreuses initiatives et a été présente sur différents lieux pour la défense des chômeurs, la lutte contre l'exclusion, pour le droit au travail et pour le droit à un revenu décent. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 16.650 € justifié par l'activité des permanences d'accueil auprès des chômeurs et précaires à Lille et Lomme.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Jérémie CRÉPEL

SANTÉ

18/214 Soutien aux organismes de Santé - Subventions aux associations.

Adopté à

l'unanimité La Ville de Lille apporte son soutien aux associations qui oeuvrent dans le domaine de la santé afin de mettre en place sur l'ensemble du territoire une politique qui touche la population lilloise, notamment les publics en grande précarité. C'est dans le même esprit qu'elle travaille en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, de par son adhésion au réseau Villes Santé de l'Organisme de la Santé. Les actions portées par les acteurs de terrain doivent s'inscrire dans le domaine de la prévention et de l'éducation. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 18.000 €.

**18/215 Projet de recherche interventionnelle et évaluative mené pour la prévention
Adopté à du suicide (PRINTEMPS) - Convention de partenariat entre l'Institut National
l'unanimité de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et la Ville.**

La Ville de Lille a été sollicitée par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) pour participer à un projet de recherche interventionnelle et évaluative mené pour la prévention du suicide en population générale. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre l'INSERM et la Ville permettant la réalisation de ce projet.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Françoise ROUGERIE-GIRARDIN

EDUCATION ARTISTIQUE

18/216 **Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de partenariat avec**
Adopté à **l'association Qu4tre à 4.**
l'unanimité

Le Conservatoire souhaite collaborer avec l'association Qu4tre à 4 pour l'organisation du 19ème stage de trombone et du Lille Trombone Festival 2018 qui se dérouleront du 23 au 28 avril 2018 à Lille. Les meilleurs trombonistes internationaux se retrouveront pour animer des classes de maître et jouer sur la scène de l'Auditorium du Conservatoire de Lille. La participation financière du Conservatoire pour les rémunérations des classes de maître et une partie des défraiements est estimée à 3.400 €. L'accueil du stage et de concerts dans ses locaux peut être valorisé à hauteur de 5.785 €.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Stanislas DENDIEVEL

URBANISME

18/217 Projet de Plan Local d'Urbanisme "PLU2" - Avis du Conseil Municipal.

**Adopté à la
majorité**

Dans le cadre de la révision générale du plan local d'urbanisme intercommunal, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a adopté le projet de « PLU2 » le 19 octobre 2017. La MEL lance la consultation administrative des communes membres sur le projet de « PLU2 » le 29 janvier 2018. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet de « PLU2 », soit jusque fin avril, pour émettre un avis. Au-delà de ce délai, l'avis sera réputé favorable. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique prévue en octobre 2018.

18/218 ZAC Arras-Europe - Modification du dossier de création.

**Adopté à
l'unanimité**

L'engagement de la dernière phase de réalisation des aménagements de la ZAC Arras Europe doit aboutir à l'achèvement du programme global de construction, tel que prévu dans la ZAC comprenant 86 000 m² de droits à construire. L'évolution proposée porte strictement sur l'anticipation de mutations foncières de parcelles déjà bâties au sein du périmètre de la ZAC actuelle. Ces parcelles, au lancement de la ZAC, ne présentaient pas de potentiels d'évolution. L'attractivité renforcée du secteur amène aujourd'hui à anticiper des reconversions de sites et notamment l'îlot dit de La Prévoyance, formé par les rues de la Prévoyance, de l'Europe et la place Méditerranée. Ce foncier est aujourd'hui occupé par des activités économiques susceptibles de quitter le site et il est proposé de permettre la mutation de cet îlot pour ne pas créer de friches urbaines au sein de l'opération. Pour y parvenir, une augmentation des droits à construire autorisés est nécessaire dans le périmètre de la ZAC de 86 000 m² à 103 000 m². Afin d'entériner cette décision et de permettre la poursuite des missions confiées par la MEL à l'aménageur de la ZAC, le Conseil Communautaire a approuvé, par délibération n° 18 C 0120 en date du 23 février 2018, l'engagement des modalités visant à aboutir à la modification du dossier de création de la ZAC Arras-Europe.

18/219 ZAC Arras-Europe - Avenant n° 2 à la convention tripartite relative à la participation financière de la Ville au financement des équipements publics.

**Adopté à
l'unanimité**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 2 à la convention tripartite entre la Métropole Européenne de Lille, la SAEM SORELI et la Ville relative à la participation financière de la Ville au financement des équipements publics de la ZAC Arras-Europe, portant révision des modalités de règlement de la participation financière de la Ville compte tenu du prolongement de la concession jusqu'au 31 décembre 2020.

18/220 Rives de la Haute Deûle - Quitus du mandat d'études urbaines - Solde du mandat confié à la SAEM SORELI.
Adopté à l'unanimité

Par délibération du Bureau de Communauté n° 13 B 0119 du 12 avril 2013 et par délibération du Conseil Municipal de Lille n° 13/513 du 28 juin 2013, Lille Métropole et la Ville de Lille ont décidé de cofinancer un mandat d'études pour déterminer les conditions d'évolution du programme au sein de la ZAC Rives de la Haute Deûle et étudier l'opportunité d'étendre le périmètre opérationnel. Au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert qui avait été menée, la SAEM SORELI a été désignée titulaire de ce marché de mandat. Le mandat qui prévoyait un partage des charges financières à hauteur de 70 % pour la MEL et 30 % pour la Ville de Lille a été notifié à la SAEM SORELI le 24 janvier 2014 pour un montant de 540.000 € TTC. La durée du mandat avait été fixée à 30 mois. Par délibérations n° 15 C 1144 du 18 décembre 2015 puis n° 16 C 0895 du 2 décembre 2016, le Conseil de la Métropole a décidé de prolonger le délai d'exécution du mandat d'études confié à la SAEM SORELI portant son échéance au 23 juillet 2017. Le contrat est donc arrivé à son terme et il convient de procéder à la clôture définitive de ce marché. La SAEM SORELI a communiqué le bilan général et définitif. Ce bilan fait apparaître une trésorerie disponible d'un montant de 112.759,49 €, compris les produits financiers. Le montant de trésorerie disponible de 112.759,49 € TTC se répartit pour 70 % à Lille Métropole et 30 % à la Ville, soit 78.931,64 € pour Lille Métropole et 33.827,85 € pour la Ville. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à délivrer le quitus de ce mandat d'études urbaines à la SAEM SORELI et à émettre un titre de recette d'un montant de 33 827,85 € à l'encontre de la SAEM SORELI afin de solder le mandat.

ACTION FONCIÈRE

18/221 Quartier de Lille-Centre - Convention de servitude de vue grevant la parcelle de l'Eglise Anglicane sise 16 rue Lydéric.
Adopté à l'unanimité

La Ville est propriétaire de l'Eglise Anglicane "Christ Church" sise à l'angle de la rue Lydéric et de la rue Watteau. La société "BECI", propriétaire de l'immeuble voisin sis 2 rue Watteau, a obtenu par arrêté du 24 avril 2017 un permis de construire valant permis de démolir l'actuel immeuble et autorisant la construction de 15 logements. Ce nouveau bâtiment présentera des fenêtres et des balcons avec vues directes sur la propriété communale. La société "BECI" sollicite la constitution d'une servitude de vue sur l'Eglise Anglicane. Cette servitude s'exercera en contrepartie du versement à la Ville de Lille d'un prix de 60.190 €.

18/222 Quartier de Lille-Centre - Saint-So Bazaar - Avenant à la promesse de bail emphytéotique administratif.
Adopté à la majorité

Par délibération n° 17/666 en date du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a décidé la conclusion d'une promesse de bail emphytéotique administratif avec la société St So Immo afin de mettre en œuvre le projet Saint-So Bazaar consistant en la réalisation d'un espace dédié à l'économie créative et collaborative. Depuis, un document d'arpentage réalisé par un géomètre a fait apparaître l'implantation de trois éléments de la halle sur d'autres parcelles : un escalier, un garage à vélo ainsi qu'un quai de l'ancienne gare représentant 129 m² sur les 6 305 m² parcellaires du projet. Un avenant à la promesse de bail emphytéotique administratif signée le 18 février est donc nécessaire.

**18/223 Quartier de Lille-Centre - Extension de l'occupation du TA/CE - Avenant
Adopté à à la convention de sous-occupation entre la Ville et l'Etat - Fixation de la
l'unanimité redevance.**

La Ville de Lille a fait procéder, par bail emphytéotique administratif (BEA), à la réhabilitation de l'ancienne Bourse du Travail sise rue Barthélémy Delespaul, cadastrée OV 274 en vue d'y relocaliser le Tribunal Administratif (TA). Par délibération n° 17/668 du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant au BEA pour en soustraire l'aile Jeanne d'Arc en vue de procéder à sa cession à la Société Loger Habitat. L'avenant a été signé le 28 décembre dernier. Parallèlement, le Conseil d'Etat (CE) a confirmé à la Ville son souhait d'étendre son occupation à l'aile dite Saint-Hilaire d'une surface de 317 m² restant comprise dans le périmètre du BEA pour créer une chambre supplémentaire au TA. D'un commun accord avec le CE, il a été convenu que cette extension de l'occupation pourrait être formalisée par un avenant à la convention de sous-occupation en cours.

**18/224 Quartier de Lille-Centre - Tribunal Administratif - Bail Emphytéotique
Adopté à Administratif - Avenant pour réalisation de travaux supplémentaires dans
l'unanimité l'aile Saint-Hilaire.**

La Ville de Lille a fait procéder, par bail emphytéotique administratif (BEA), à la réhabilitation de l'ancienne Bourse du Travail sise rue Barthélémy Delespaul, cadastrée OV 274 en vue d'y relocaliser le Tribunal Administratif (TA). Par délibération n° 17/668 du 8 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un avenant au BEA pour en soustraire l'aile Jeanne d'Arc en vue de procéder à sa cession à la Société Loger Habitat. L'avenant a été signé le 28 décembre dernier. Parallèlement, le Conseil d'Etat (CE) a confirmé à la Ville son souhait d'étendre son occupation à l'aile dite Saint-Hilaire d'une surface de 317 m² restant comprise dans le périmètre du BEA pour créer une chambre supplémentaire au TA. Ces locaux nécessitent la réalisation de travaux d'aménagement intérieur qui seront réalisés par SNI dans le cadre du BEA.

**18/225 Quartiers Faubourg de Béthune et Wazemmes - Secteur Concorde - Nouveau
Adopté à Programme National de Renouveau Urbain - Parcelle sise à Lille rue
l'unanimité d'Esquermes et boulevard de Metz - Achat auprès du Département du Nord.**

Le secteur Concorde dans le quartier du Faubourg de Béthune a été identifié par l'Etat comme quartier d'intérêt national pour le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Dans ce cadre, par délibération du 31 mars 2017, la Ville a approuvé le lancement de l'opération « création d'une structure multi-accueil de la petite enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune ». Pour la réalisation de ce projet, la Ville a fait connaître au Département son souhait d'acquérir une emprise lui appartenant pour 6 000 m² à extraire de la parcelle MV 234 sise rues d'Esquermes et boulevard de Metz, à la limite des quartiers du Faubourg de Béthune et de Wazemmes. Cette emprise permettra, outre la construction de l'équipement de la petite enfance, l'aménagement d'un square pour enfants ainsi qu'à moyen terme un mail piétonnier qui reliera le secteur Concorde au quartier de Wazemmes. Le Département a accepté la vente de cette emprise au prix de 548.100 €. Il convient donc de décider cette acquisition.

**18/226 Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Cité Saint-Maurice - Incorporation
Adopté à de plein droit d'un terrain sans maître.**

l'unanimité

La Cité Saint-Maurice est située dans le quartier Saint-Maurice Pellevoisin, rue de la Cité. Elle est intégrée au nouveau périmètre de géographie prioritaire de la Politique de la Ville. La Ville de Lille s'est engagée dans une démarche de requalification de la cité Saint-Maurice avec un objectif de développement durable et de valorisation patrimoniale. Dans ce cadre, la Ville de Lille souhaite avoir la maîtrise complète des espaces extérieurs. La parcelle de terrain cadastrée BL n° 226 appartenait à Monsieur Hector Lecointre décédé en 1980. Les hypothèques n'ont pas relaté d'acte notarié sur ce bien depuis 1956. Le décès ayant eu lieu il y a plus de 30 ans et aucun successible ne s'étant présenté, il s'agit d'un bien sans maître conformément à l'article L. 1123-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Ce bien peut être incorporé au patrimoine communal de plein droit, en vertu de l'article 713 du Code Civil.

18/227 Quartier du Vieux-Lille - Cession de l'immeuble sis 60 rue Sainte-Catherine.

**Adopté à
l'unanimité**

La Ville de Lille est propriétaire d'un immeuble sis 60 rue Sainte-Catherine. Après un premier appel d'offres infructueux en août 2015, un second appel à promoteurs a été lancé en novembre 2015. Par délibération n° 17/95 en date du 20 janvier 2017, le Conseil Municipal a décidé de la cession de ce bien au profit de la société SOFIDE au prix de 900.000 €. En effet, l'offre de cette société consiste en une programmation adaptée aux particularités du bâtiment existant et des contraintes techniques du site. Il est prévu la réalisation de neuf logements et d'un local commercial par une réhabilitation du bien tout en préservant les volumes intérieurs existants. Les logements seront constitués de cinq T2, de trois T3 et d'un T5, conformes aux orientations de la politique lilloise en matière de typologie d'habitat.

**18/228 Ancienne gare Saint-Sauveur- Concession d'aménagement - Mise à disposition
Adopté à la de la SPL Euralille.**

majorité

Sur avis favorable de la Ville de Lille rendu par délibération n° 17/541 du 6 octobre 2017, la Métropole Européenne de Lille a décidé la création de la ZAC « Saint-Sauveur » à Lille. Puis, au titre de la délibération n° 17/663 du 8 décembre 2017, la Ville de Lille a rendu un avis favorable au dossier de réalisation de la ZAC et a approuvé les termes de la convention de participation entre la MEL, la SPL Euralille et elle-même. Elle s'est engagée en outre à céder par phase à l'aménageur les fonciers nécessaires à l'opération d'aménagement et à les lui mettre à disposition dès l'entrée en vigueur de la concession d'aménagement pour sa mise en œuvre. Il convient aujourd'hui de formaliser la mise à disposition de la SPL Euralille des terrains, construits ou non, propriétés de la Ville et appartenant à son domaine public qui ne sont pas concernés par un projet de valorisation par un tiers (emprise du St So Bazaar) ou destinés à être conservés dans le domaine public de la Ville : l'ensemble de l'équipement culturel de la Gare Saint-Sauveur.

HABITAT DURABLE

**18/229 Prime Habitat - Octroi de primes municipales : rénovation de l'habitat,
Adopté à développement durable et ravalement de façades.**

l'unanimité

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposées dans le cadre des services de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'attribution de primes « habitat durable », « développement durable » et « ravalement de façades » à destination de propriétaires de Lille, Hellemmes et Lomme.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Mélissa MENET

RÉNOVATION DES QUARTIERS ANCIENS

18/230 **Aide à caractère social à la réinstallation attribuée aux ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement - Octroi d'aides.**
Adopté à l'unanimité

Certains ménages contraints de déménager du fait d'une opération publique d'aménagement sont en difficulté financière pour réaménager leur nouveau logement, soit parce que leur mobilier est trop vétuste pour être déménagé, soit parce que le logement proposé demande à être davantage meublé. Par délibération n° 11/580 du 27 juin 2011, modifiée par délibération n° 12/333 du 21 mai 2012, le Conseil Municipal a approuvé un dispositif permettant d'octroyer une aide exceptionnelle à la réinstallation aux ménages dont la situation s'inscrit dans ce cadre. Cette aide exceptionnelle est dédiée à l'acquisition de biens de première nécessité, plafonnée à 600 € pour un couple ou une personne seule, majorée de 250 € supplémentaires par personne à charge. Dans ce cadre, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une aide à un ménage pour un montant total maximal de 850 €.

18/231 **Cité Saint-Maurice - Réalisation d'un chauffage collectif - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Partenord Habitat, SOLiHA et la Ville.**
Adopté à l'unanimité

La requalification de la Cité Saint-Maurice s'intègre dans une démarche de transition énergétique et patrimoniale. C'est dans ce cadre qu'une chaufferie collective bois avec appoint gaz a été décidée par les partenaires du projet (Partenord Habitat, SOLiHA et la Ville de Lille). Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Partenord Habitat, SOLiHA et la Ville définissant les modalités de réalisation de l'opération.

18/232 **Requalification de la Cité Saint-Maurice - Avenant n° 1 au contrat de mandat d'aménagement entre la Ville de Lille et la SPLA La Fabrique des Quartiers.**
Adopté à l'unanimité

Par délibération n° 16/437 du 17 juin 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et la SPLA La Fabrique des Quartiers portant mandat d'aménagement en vue de la requalification de la cité Saint-Maurice. A la suite de la réflexion menée sur la stratégie énergétique du projet, les partenaires et la Ville ont validé le principe de réalisation d'une chaufferie collective bois/gaz. L'avancement du projet et des études permet également d'optimiser les dépenses et recettes de l'opération. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un avenant n° 1 portant modification du contrat de mandat d'aménagement entre la Ville et la SPLA La Fabrique des Quartiers pour la requalification de la cité Saint-Maurice sur ces questions.

Séance du 6 avril 2018

Rapporteur : Magalie HERLEM

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

18/233 **Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les**
Adopté à **exclusions.**
l'unanimité

La Ville a souhaité s'engager de manière prioritaire en faveur des Lillois les plus fragiles en leur offrant un accompagnement qui vise l'accès aux droits et favorise leur inclusion sociale. A ce titre, la Ville travaille avec des associations pour apporter des solutions concrètes : se nourrir, se loger, accéder aux soins, être accompagné dans ses démarches. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations, pour un montant total de 193.950 €.

VIE ASSOCIATIVE

18/234 **Vie associative - Subventions à plusieurs associations - Aide au démarrage.**
Adopté à la
majorité

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'une subvention d'aide au démarrage à plusieurs associations, pour un montant total de 6.810 €.